



## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### PLAN COMPLET RÉGIONAL AFI POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET DE LA FACILITATION EN AFRIQUE (PLAN AFI SECFAL)

#### 8<sup>E</sup> RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

*Kampala, Ouganda (17 mai 2019)*

---

---

#### Point 1.1 de l'ordre du jour : Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions et des recommandations de la 7<sup>e</sup> réunion du Comité directeur (CD)

*(Présenté par le Secrétariat du Plan AFI SECFAL)*

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Ce Document de travail présente l'état de la mise en œuvre des décisions et des recommandations de la 7<sup>e</sup> réunion du Comité directeur tenue à Niamey (République du Niger) le 17 juillet 2018 et un aperçu ou une évaluation de la mise en œuvre du Plan de performance AFI SECFAL par rapport aux activités en suspens à court terme et en cours à moyen terme (2018-2020). Le Comité directeur est prié de prendre note des informations contenues dans le présent document et en particulier de la mise en œuvre des recommandations et des décisions telles qu'elles sont soulignées dans l'Annexe A du présent Document de travail.

La mesure prise par le CD se trouve au titre du **Paragraphe 4**

## 1. INFORMATIONS DE FOND

1.1 La septième réunion du Comité directeur (CD) du Plan complet régional AFI pour la mise en œuvre de la sûreté de l'aviation et de la facilitation en Afrique (Plan AFI SECFAL) s'est tenue le 17 juillet 2018 au Niger (Niamey). Le CD a pris diverses décisions et émis plusieurs recommandations qui exigeaient des mesures de la part du Secrétariat et d'autres parties prenantes.

1.2 La Réunion a en outre demandé au Secrétariat du Plan de procéder à une évaluation et à une vue d'ensemble des résultats du Plan en ce qui concerne les activités à court terme achevées et d'entreprendre stratégiquement des activités à moyen terme (2018-2021).

## 2. POINTS DE DISCUSSION

2.1. Au cours de la période allant de juillet 2018 à mai 2019, certaines des décisions et recommandations du CD ont été entièrement ou partiellement mises en œuvre, comme indiqué en détail à l'Annexe A. Le CD continuera de fournir des mises à jour sur l'état de la mise en œuvre à chacune de ses réunions.

2.2. En ce qui concerne l'alignement du programme de travail du Plan AFI SECFAL sur le GAsEP, la Déclaration et les objectifs de Windhoek et la Feuille de route AFI-MID, le Secrétariat a achevé cette tâche et un document de travail spécifique (WP/02) en expose les résultats. L'état d'avancement des mesures prises par le Groupe régional de sûreté et de facilitation de l'aviation (RASFALG-AFI) est détaillé dans le document W/P 03 et le Rapport sur les projets du Plan AFI SECFAL est présenté dans le document WP/04. L'état actuel de la mise en œuvre de la Déclaration de Windhoek et de ses objectifs est décrit dans le document WP/05.

2.3. L'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie TRIP de l'OACI, du RCP, de la mise en œuvre du système API en Afrique et du projet de passeport africain est présenté dans le document WP/06.

2.4. Une évaluation des activités prévues à court terme (2015-2017) a montré que la plupart des tâches ont été achevées dans les délais fixés dans le programme de travail du Plan ou peu après, et que la mise en œuvre des activités à moyen terme (2018-2020) est en progression constante.

### 3. CONCLUSIONS

3.1 Sur la base de l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions et des recommandations de la 7<sup>e</sup> réunion du Comité directeur, la mise en œuvre du programme de travail pour 2019, l'achèvement de la plupart des activités à court terme (2015-2017), l'harmonisation des objectifs avec le GAsEP et les autres cadres existants ainsi que les objectifs du plan AFI SECFAL ont été révisés dans le cadre de l'alignement du programme de travail du Plan sur le GAsEP.

3.2 Le Secrétariat du Plan AFI SECFAL a continué à mettre en œuvre les activités du Plan en utilisant les ressources et l'expertise fournies au titre du budget ordinaire de l'OACI, du Fonds du Plan AFI SECFAL et des contributions volontaires en nature ou financières provenant des États, donateurs et partenaires. D'après l'analyse des besoins en matière d'insuffisance effectuée par le Secrétariat du Plan, il est évident que des ressources supplémentaires seront nécessaires pour garantir la continuité, l'efficacité et la réalisation des objectifs du Plan.

### 4. MESURE PRISE PAR LE COMITE DIRECTEUR

4.1 Le Comité directeur est invité à :

- a) prendre note des informations contenues dans le présent document et en particulier de la mise en œuvre des recommandations et décisions telles qu'elles sont soulignées dans l'**Annexe A** du présent document de travail ;
- b) fournir d'autres instructions, orientations et recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre du Plan ; et
- c) poursuivre le plaidoyer pour l'établissement d'un mécanisme de financement durable, notamment par l'inclusion du Plan dans le prochain budget triennal (2020-2022).

ANNEXE A :

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 7<sup>E</sup> RÉUNION DU CD

<i>Référence Décision/ Recommandation</i>	<b>Texte Décision/ Recommandation</b>	<b>Mesures prises/État actuel</b>	<b>Observations</b>
<b>2.1</b>	<b>Questions soulevées et état d'avancement de la mise en œuvre des décisions et recommandations de la 7<sup>e</sup> réunion du CD</b>		
<b>SC07/Déc 01</b>	<i>A chargé le Secrétariat du Plan de poursuivre la mise en œuvre du Programme de travail du Plan AFI SECFAL et, en particulier, d'accélérer l'alignement des objectifs du Plan sur le GAsEP en collaboration avec la CUA et la CAFAC.</i>	L'harmonisation des objectifs du Plan avec les objectifs du GAsEP a été achevée en collaboration avec les parties prenantes concernées.  La mise en œuvre du programme de travail du Plan progresse bien, les objectifs à court terme étant essentiellement atteints et ceux à moyen terme (2018-2020) étant en cours.	La révision du programme de travail du Plan AFI SECFAL sera effectuée au cours de l'examen à mi-parcours qui doit s'achever au plus tard durant le 3 <sup>e</sup> trimestre de 2019.
<b>SC07/Rec 01</b>	<i>a) A exhorté les États membres à adhérer au RPC de l'OACI pour optimiser l'utilisation et la lecture des passeports électroniques, conformément à l'Annexe 9 - Facilitation.</i>	Pour promouvoir l'adhésion au RPC, des séminaires régionaux de l'OACI sur la facilitation ont été organisés au Sénégal et au Bénin en 2018 et en mars 2019.  Le nombre d'États membres du RPC de la région AFI reste faible, soit 7 États (Bénin, Botswana, Côte d'Ivoire, Mali, Maroc, Nigeria et Seychelles).	L'objectif de Windhoek consistant à ce que 30 % de tous les États aient adhéré au RPC au plus tard en 2017, 70 % des États au plus tard en 2020 et tous les États au plus tard en 2023 n'a pas été atteint.  L'adoption d'une stratégie explicite et un engagement accru du gouvernement sont nécessaires si l'on veut atteindre les objectifs.
	<i>b) A encouragé les États membres à établir des liens avec INTERPOL afin d'utiliser et de fournir des mises à jour sur les systèmes de contrôle aux frontières d'INTERPOL (par exemple, la base de données sur les documents de voyage volés et perdus).</i>	INTERPOL a entamé le processus d'intégration de ses bases de données, par exemple la base de données sur les documents de voyage volés et perdus (SLTD) et I-24/7, avec les systèmes d'autres organismes de sécurité dans les aéroports, mais les progrès ont été modérés.	L'accès direct aux bases de données D'INTERPOL, en particulier les SLTD et i-24/7, devrait être étendu à tous les aéroports ainsi qu'aux autres points de contrôle frontaliers

Référence Décision/ Recommandation	Texte Décision/ Recommandation	Mesures prises/État actuel	Observations
	<p>c) <i>A exhorté les bureaux régionaux de l'OACI et la CAFAC à fournir des informations et à aider les États, le cas échéant, à exploiter efficacement les installations et les avantages du RPC.</i></p> <p>d) <i>A demandé à l'OACI et à la CUA de fournir davantage d'informations sur la délivrance du passeport électronique africain et les exigences techniques connexes, y compris l'adhésion au RPC de l'OACI.</i></p>	<p>Des séminaires régionaux et mondiaux ont été organisés pour sensibiliser et aider les États à exploiter efficacement les avantages et les bénéfices du RPC.</p> <p>L'OACI a aidé la CUA à organiser des réunions techniques aux Seychelles et à Nairobi en 2018 pour aider à l'élaboration de spécifications techniques pour la délivrance du passeport électronique africain et l'adhésion au RPC de l'OACI.</p>	<p>par les États.</p> <p>Il est nécessaire de déterminer les causes profondes de la faible participation au RPC et d'élaborer des mesures d'atténuation à adopter dans le cadre d'une nouvelle stratégie de sensibilisation.</p> <p>Des informations sur la délivrance du passeport électronique africain continuent d'être fournies lors de divers forums de haut niveau organisés par la CUA.</p>
<b>SC07/Déc 02</b>	<p>a) <i>A donné son accord de principe aux projets d'amendements des termes de référence (TdR) du RASFALG-AFI et a exhorté la CAFAC et l'OACI à mettre à jour les dispositions qui doivent faire l'objet d'une nouvelle révision aux fins d'examen par le RASFALG-AFI et les réunions ultérieures du SC-SECFAL, notamment la nécessité de financer l'équipe des experts des activités du RASFALG-AFI.</i></p>	<p>La 6° réunion du RASFALG-AFI qui s'est tenue à Praia (Cap-Vert), en novembre 2018, a approuvé les projets d'amendements des termes de référence (TdR), et la mise en route du programme de coopération en matière de sécurité et de facilitation (CES) et de son mécanisme d'application.</p>	<p>Le rapport de la 6° réunion du RASFALG-AFI sera présenté au CD pour examen/approbation.</p>
<b>SC07/Rec 02</b>	<p>a) <i>A demandé à l'OACI d'aider à l'élaboration d'un plan d'action spécifique aux États pour mettre en œuvre les objectifs alignés (objectifs du plan AFI SECFAL, objectifs de Windhoek, feuille de route pour AFI et le Moyen-Orient avec GAsEP) ainsi que d'améliorer la mise en œuvre efficace globale des SARP de facilitation et de sûreté aérienne.</i></p>	<p>Le Secrétariat du Plan a repris l'élaboration d'un plan d'action spécifique à chaque État sur la base de l'analyse des besoins et des rapports de mission des bureaux régionaux.</p>	<p>Le plan d'action spécifique de l'État complétera ou sera consolidé avec les ASIP et d'autres projets entrepris par la CAFAC ou les donateurs.</p>

Référence Décision/ Recommandation	Texte Décision/ Recommandation	Mesures prises/État actuel	Observations
	<p>b) A demandé instamment à la CAFAC de veiller à ce que les objectifs de Windhoek alignés sur le GASeP soient présentés à la CUA pour approbation et adoption ultérieure, le cas échéant.</p>	<p>Après approbation par le CD, la CAFAC coordonnera la présentation à l'UA des objectifs de Windhoek alignés sur l'approbation du GASeP, le cas échéant.</p>	<p>La 8<sup>e</sup> réunion du CD examinera les objectifs de Windhoek, comme alignés sur le GASeP.</p>
	<p>c) A demandé instamment à la CAFAC et à l'OACI de continuer à travailler sur les options proposées pour l'opérationnalisation du programme de coopération entre experts en matière de sûreté et de facilitation (AFI-CES) tel que proposé par la 5<sup>e</sup> réunion du RASFALG-AFI dans le but d'utiliser au mieux l'équipe d'experts pour aider les États membres et leur financement dans le cadre du Plan SECFAL AFI.</p>	<p>Les modalités d'opérationnalisation du programme de coopération entre experts en matière de sûreté et de facilitation (AFI-CES) et de son mécanisme de mise en œuvre sont achevées et seront présentées à la 8<sup>e</sup> réunion du CD aux fins d'approbation.</p>	<p>L'opérationnalisation pilote du CES pour établir sa viabilité a commencé de manière proactive.</p>
<p>SC07/Déc 03</p>	<p>a) A approuvé en principe l'approche/méthodologie « fondée sur les besoins de l'État » et les projets proposés visaient à remédier aux déficiences et aux besoins communs identifiés dans l'analyse pour remédier de manière spécifique et durable aux zones à faible EI, selon un ordre de priorité à établir.</p>	<p>Sur la base des résultats de l'évaluation des besoins, le Secrétariat du Plan a achevé la catégorisation des projets prioritaires et l'élaboration de projets spécifiques aux États a repris.</p>	<p>La mobilisation des ressources pour financer les projets prioritaires tels qu'ils ont été catégorisés se poursuit, les États et les donateurs étant instamment priés d'appuyer la mise en œuvre des projets.</p>
	<p>b) A chargé le Secrétariat d'assurer la coordination avec les États, les partenaires de développement tels que l'UE/CEAC, l'IATA, l'UNCCT et d'autres organisations internationales pour harmoniser les programmes de renforcement des capacités en matière de sécurité et de facilitation de l'aviation en Afrique afin d'éviter les doubles emplois et de garantir une utilisation efficace des ressources limitées.</p>	<p>Lors de la réunion annuelle de coordination de l'OACI, la CAFAC, les organismes régionaux de supervision de la sécurité (RSSO) et les communautés économiques régionales, tenue à Dakar (Sénégal), les activités et programmes, y compris les programmes de renforcement des capacités en Afrique, ont été partagés aux fins d'harmonisation.</p> <p>La coordination avec les partenaires de développement tels que l'UE/CEAC, l'IATA et l'UNCCT est en cours.</p>	<p>L'harmonisation et la consolidation des programmes se poursuivront si nécessaire.</p>

Référence Décision/ Recommandation	Texte Décision/ Recommandation	Mesures prises/État actuel	Observations
SC07/Rec 03	a) A encouragé les États Membres dont les systèmes de contrôle de la sûreté aérienne sont faibles à organiser un appui bilatéral de la part des États dotés de systèmes de contrôle de la sûreté aérienne solides.	L'OACI et la CAFAC soutiennent l'appui bilatéral des États dotés de solides systèmes de surveillance de la sûreté de l'aviation.	Processus en cours
	b) A encouragé les États Membres qui en avaient besoin à solliciter une assistance dans le cadre du Programme de coopération entre experts en matière de sûreté et de facilitation une fois qu'il aura été mis en œuvre.	Le Programme de coopération entre experts en matière de sûreté et de facilitation a été approuvé, sous réserve de l'approbation du CD AFI SECFAL.	Processus en cours
	c) A exhorté la CAFAC à donner la priorité aux États dans le cadre des SSeC dans le déploiement des missions d'assistance de l'équipe d'experts du RASFALG-AFI.	La CAFAC, avec l'appui de l'OACI, a donné la priorité aux deux États dans le cadre des SSeC pour le déploiement de missions d'assistance conjointes d'experts dans le cadre des projets spécifiques à l'État du RASFALG-AFI, des CER et de l'OACI.	L'appui aux deux États, avec un total de six graves problèmes de sécurité est en cours. Toutefois, le délai de 3 mois prévu pour la résolution des SSeC n'a pas été respecté.
SC07/Déc 04	a) A approuvé en principe les projets et activités 2018-2020.	Les projets et activités approuvés pour 2018-2020 sont en cours d'exécution.	
	b) S'est félicité du rapport financier présenté par le Secrétariat.	La Caisse du Fonds continue d'être gérée conformément aux procédures financières de l'OACI.	
SC07/Rec 04	a) A encouragé les États membres, les organisations internationales et les partenaires à continuer de contribuer au plan AFI SECFAL, soutenant ainsi les projets de facilitation et de sûreté de l'aviation.	Les activités de plaidoyer et de mobilisation de ressources pour de nouvelles contributions se poursuivent auprès des donateurs et partenaires potentiels.	Un financement durable est nécessaire pour soutenir la mise en œuvre du plan AFI SECFAL.
	b) A demandé au Conseil de l'OACI de continuer à faire pression pour que le financement du plan AFI SECFAL soit inclus dans le budget ordinaire Programme de l'OACI à partir de 2019.	Il a été demandé d'inclure le plan AFI SECFAL dans le budget ordinaire Programme de l'OACI à partir de 2019.	

Référence Décision/ Recommandation	Texte Décision/ Recommandation	Mesures prises/État actuel	Observations
SC07/Rec 05 :	a) A exhorté les États à relever le défi de promulguer la législation nécessaire pour soutenir la mise en œuvre de l'API (une norme de l'OACI).	Deux États d'Afrique mettent actuellement en œuvre l'API, qui est une norme annexe. L'absence de cadre législatif constitue également un défi majeur.	Processus en cours
	b) A demandé à l'OACI d'aider la CUA à établir le passeport africain, y compris le partage des connaissances concernant les SARP de l'OACI et les spécifications techniques relatives à la délivrance des MRTD afin de soutenir l'opérationnalisation de la libre circulation des personnes et des marchandises sur le continent et la mise en œuvre efficace du marché unique du transport aérien en Afrique (MUTAA).	L'OACI et la CUA ont organisé des réunions techniques aux Seychelles et à Nairobi en 2018 pour élaborer des spécifications techniques et fournir davantage d'informations sur la délivrance du passeport électronique africain, y compris des spécifications techniques relatives à la délivrance des MRTD afin d'appuyer la mise en œuvre de la libre circulation des personnes et des marchandises sur le continent et la mise en œuvre efficace du MUTAA.	Processus en cours
SC07/Rec 06 :	a) A demandé à chaque État de continuer à faire le point sur les mesures prises afin d'atteindre les objectifs de la Déclaration et des cibles de Windhoek, ainsi que les objectifs alignés du Plan pour optimiser l'utilisation des ressources disponibles.	Les États n'ont pas toujours fait le point sur les mesures prises pour atteindre les objectifs de la Déclaration de Windhoek et de ses cibles.  Par l'intermédiaire du forum de la DGCAA, les États reçoivent un modèle pour les aider à fournir des mises à jour.	Processus en cours
	b) A appelé à une collaboration étroite entre la CAFAC et l'OACI, y compris la planification conjointe des missions d'assistance, la mise en commun et l'optimisation des ressources, le renforcement des capacités des États membres et l'alignement des divers programmes de travail.	Collaboration étroite entre la CAFAC et l'OACI, y compris la planification conjointe des missions d'assistance, la mise en commun et l'optimisation des ressources, le renforcement des capacités des États membres et l'alignement des divers programmes de travail.	
SC07/Rec 07 :	a) La réunion a félicité l'ACI pour la création de l'APEX dans le Programme de sécurité.	La mise en œuvre de l'ACI APEX dans le programme de sécurité en Afrique se poursuit. Une présentation de mise à jour sera faite à la 8 <sup>e</sup> réunion du CD AFI SECFAL.	Processus en cours

<b>Référence Décision/ Recommandation</b>	<b>Texte Décision/ Recommandation</b>	<b>Mesures prises/État actuel</b>	<b>Observations</b>
	<i>b) A exhorté les États membres à soutenir le programme APEX en encourageant la participation des aéroports de la Région.</i>	Les États membres continuent à soutenir la mise en œuvre du programme ACI Apex dans le programme de sécurité par les aéroports de la Région.	Processus en cours
	<i>c) A encouragé les États à faciliter la conduite des examens de l'APEX en impliquant les parties prenantes concernées afin de couvrir tous les domaines opérationnels clés de l'AVSEC.</i>	L'ACI fera le point sur l'état d'avancement des travaux à la 8 <sup>e</sup> réunion du CD AFI SECAL.	Processus en cours
	<i>d) A exhorté l'OACI, la CAFAC, les États et les aéroports à fournir une expertise pour soutenir le programme de sécurité de l'APEX.</i>	L'OACI, la CAFAC, les États et les aéroports à fournir une expertise pour appuyer le programme APEX en matière de sécurité par l'intermédiaire du RASFALG-AFI et du CES.	Processus en cours
<b>SC07/Rec 08</b>	<i>a) La réunion a remercié la CEAC pour le projet CASE.</i>	La mise en œuvre du projet CASE par la CEAC se poursuit avec la coordination et le soutien de la CAFAC.	Processus en cours
	<i>b) A pris note de la coordination plus étroite entre l'OACI, la CAFAC et les équipes de gestion de projet CASE.</i>	La coordination entre l'OACI, la CAFAC et les équipes de gestion de projet CASE se poursuit.	Processus en cours
<b>SC07/Rec 09</b>	<i>a) A exhorté le Secrétariat du Plan à utiliser les orientations et les conclusions du Symposium dans ses efforts pour favoriser la mise en œuvre des objectifs du GASeP.</i>	Le Secrétariat du Plan continue d'utiliser les orientations et les conclusions du dernier Symposium dans ses efforts pour favoriser la mise en œuvre des objectifs du GASeP.	Processus en cours
	<i>b) A demandé à l'OACI de coordonner et de fournir en temps voulu des orientations aux États Membres afin de faire face de manière proactive aux nouvelles menaces.</i>	L'OACI s'est constamment engagée auprès de ses États membres pour faire face aux menaces émergentes, dans le cadre du programme Aucun pays laissé de côté..	Processus en cours

FIN